

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe D - BNP PARIBAS FLOREAL 70 (FR0010076612)

FIA soumis au droit français
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 8 ans minimum, de surperformer l'indice composite suivant : 30% Euro MTS Global Bond Index (coupons réinvestis) + 70% MSCI EMU (dividendes nets réinvestis). Ce FCP est constitué afin de servir d'unités de compte à un contrat d'assurance-vie d'une durée égale ou supérieure à 8 ans.

Le FCP est géré activement et de façon discrétionnaire. Il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans l'indice de référence. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart important par rapport au niveau de risque de l'indice de référence est anticipé.

Caractéristiques essentielles du FCP : La gestion du FCP repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La stratégie d'investissement s'appuie sur une allocation dynamique entre les marchés financiers qui, comme la répartition géographique, repose sur l'appréciation de critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés. La sélection réalisée par nos gérants actions spécialisés, à partir d'une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs, allie recherche fondamentale et analyse quantitative. Les instruments de taux sont sélectionnés en fonction de la durée allouée, selon des critères de maturité et de qualité de l'émetteur. Le FCP est investi en titres de sociétés de tous secteurs, de toutes capitalisations, émis sur les Bourses d'un ou plusieurs pays de la zone euro et sur d'autres marchés internationaux (pays de l'OCDE et émergents). L'exposition maximum du FCP aux marchés actions est de 80% de l'actif net. Il peut également être investi en produits de taux libellés principalement en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles et/ou titres de créance négociables. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 6 et son exposition maximum aux marchés de taux est de 40% de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ici ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP peut investir sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale P-2 (Moody's) ou A-2 (Standard & Poor's) ou à défaut de la notation long terme correspondante ou d'une notation interne à la société de gestion qui réponde à des critères équivalents. La part des TCN et obligations ayant une notation inférieure ou égale à Baa3 Moody's (ou BBB- Standard & Poor's) ou n'ayant pas de notation, considérés comme des titres spéculatifs, ne représentera pas plus de 5% de l'actif net. Il peut être investi jusqu'à 50% de son actif en OPCVM ou FIA français ou OPCVM européens et en fonds d'investissement étrangers de toutes classifications, à l'exception des OPCVM ou FIA détenant plus de 10% en OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers, en fonds professionnels à vocation générale, FIA à formule, FIA indiciaires et en fonds d'investissement de droit étranger (avec accord bilatéral) répondant aux critères fixés par le règlement général de l'AMF. Le gérant peut utiliser les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français ou étrangers pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change. Le FCP expose le porteur de la zone Euro à un risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures (heure de Paris). Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.

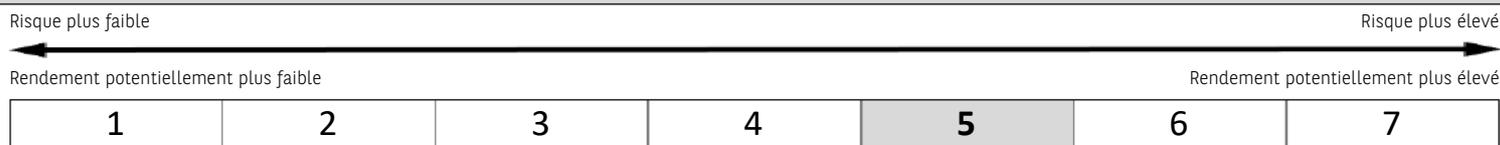
Affectation du résultat net : Distribution. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans.

Ce FCP, en raison de son utilisation comme unité de compte à un contrat d'assurance-vie, détient à hauteur de 5% minimum de son actif certains des titres suivants : FCPR et/ou FCPI et/ou sociétés de capital-risque et/ou sociétés financières d'innovation et/ou sociétés non cotées et/ou titres négociés sur les marchés réglementés de valeurs de croissance de l'Espace Economique Européen et/ou les compartiments de valeur de croissance de ces marchés.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|----------------------------|
| Frais d'entrée | Non acquis à l'OPC : 5,00% |
| Frais de sortie | Néant |
| Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi. | |
| Frais prélevés par le FCP sur une année | |
| Frais courants | 1,40% (*) |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

Les frais d'entrée ne s'appliquent pas pour les souscriptions de Cardif Assurance-Vie venant en représentation du contrat d'assurance-vie en unités de compte auquel le FCP sert de support.

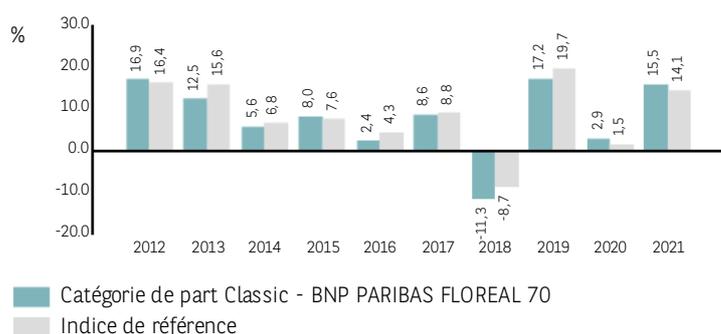
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 15 novembre 2000;
- La part a été créée le 15 novembre 2000.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Les(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.